

## COMPTE RENDU DE REUNION

### BUREAU SYNDICAL DU 21 JUILLET 2014

L'an 2014, le 21 juillet à 14H30, s'est réuni, dans les locaux du SDE, à Privas, sous la présidence de M. Jacques GENEST, Président, le Bureau Syndical du SDE07.

	P	E	A		P	E	A		P	E	A
G.CHAPUIS (vp)	x			P.XAVIER (vp)	x			D.NURY		x	
M.VALLA (vp)	x			S.CIVIER (vp)		x		E.ORIVES	x		
P.COUDENE (vp)	x			R.SABATIER (vp)	x			IP.RIVIER		x	
JP BULINGE (vp)	x			I.MURE (vp)	x			C.VERNEY	x		
J.LEYNAUD (vp)	x			JP DEBARD		x		B.ROUYEYROL	x		

P = Présent, E = Excusé A = Absent

Monsieur Jacques GENEST, Président du SDE, accueille les membres du Bureau.

Il présente les excuses de Mme NURY et Mrs CIVIER, DEBARD, RIVIER qui n'ont pas pu participer à la présente réunion.

Le Bureau passe ensuite à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour :

1. Subventions EP aux collectivités

Après présentation par Mr P. Coudène, vice président, le Bureau décide de donner une suite favorable aux demandes de subventions pour des travaux d'éclairage public, pour un montant de 81 744 euros de subventions (cf liste jointe).

2. Subventions EP aux collectivités pour le remplacement des ballons fluorescents

Le Bureau décide de donner une suite favorable aux demandes de subventions pour des travaux d'éclairage public-remplacement des ballons fluorescents, pour un montant de 33 340 euros de subventions (cf liste jointe) .

3. Subventions TELECOM

Le Bureau décide d'accorder diverses subventions aux communes figurant sur la liste ci-jointe, pour l'enfouissement de lignes téléphoniques, pour un montant total de 6 790 euros (cf liste jointe).

4. Travaux en coordination – Opérations sous mandat

Le Bureau donne l'autorisation au président de signer les conventions de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage déléguée avec les collectivités dont la liste est jointe en annexe à la délibération et au présent compte-rendu.

5. Remboursement de frais pour mandat spécial.

Le Président indique aux membres du Bureau que Monsieur Patrick COUDENE, vice-président, se rendra fin juillet à la FNCCR pour le représenter à la Commission « Réforme Territoriale » et sollicite la prise en charge de ses frais de déplacement à cette occasion.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Mr Coudene ne prenant pas part au vote), donne son accord sur la prise en charge de ses frais de déplacement pour la participation à cette réunion.

6. Achats groupés de Gaz. Constitution d'un groupement de commandes. Convention avec la commune de Soyons

Avec l'ouverture à la concurrence des marchés de l'électricité et du gaz, la fin des tarifs réglementés de vente (TRV) se précise, même si exception est encore faite pour les consommateurs domestiques.

Par contre les professionnels et acheteurs publics, consommateurs de plus grosses puissances, devront désormais faire jouer la concurrence (CMP).

Pour l'électricité, à compter du 1/1/2016, les consommateurs (y compris publics) ne pourront plus bénéficier des TRV pour leurs sites souscrivant une puissance > à 36 kva (ex-tarifs jaunes et verts).

Pour le Gaz, les consommateurs dont le niveau de la consommation est supérieur à 200 000kwh devront être soumis aux règles du marché à compter du 1/1/2015, et pour les consommations supérieures à 30 000kwh à partir du 1/1/2016.

S'agissant du gaz, et compte tenu du fait que les statuts du Syndicat avaient pris en compte l'opportunité pour le SDE07 de constituer, si des collectivités le souhaitaient, un groupement d'achat d'énergie, une consultation a été lancée auprès des adhérents du SDE dont il ressort à ce jour que 36 communes et 2 communautés d'agglomération seraient intéressées pour faire partie d'un groupement d'achat dont le Syndicat serait le coordonnateur.

Toutefois, pour bénéficier de la qualité de coordonnateur, il est indispensable que le SDE soit lui-même abonné du service de fourniture de gaz

Aussi, il vous est proposé de passer une convention avec la commune de Soyons, selon laquelle le SDE07 prendrait à son nom et à son compte l'abonnement gaz d'un de ses bâtiments communaux (la dépense étant répercutée in fine à la commune) pour être en mesure d'exercer les fonctions de coordonnateur du groupement gaz à constituer.

Par ailleurs, il est proposé au Bureau de statuer favorablement sur la mise en place de ce groupement d'achat de fourniture gaz, dont le SDE07 assurerait la mission de coordonnateur.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide la passation de la convention ci-dessus avec la commune de Soyons, et autorise le Syndicat à être coordonnateur du Groupement d'achat pour la fourniture de Gaz pour les collectivités qui le souhaiteront.

7. Renouvellement de la convention avec les autres Syndicat d'Energies de Rhône Alpes pour le groupement de contrôle des concessions.

La convention actuelle pour le groupement de commandes pour les opérations de contrôle des concessions passée avec les autres syndicats d'énergies de Rhône Alpes vient à échéance fin 2014.

Il est donc proposé de passer une nouvelle convention pour le contrôle groupé des concessions pour la période 2015-2017.

Le SIGERLY et le SIEA sont intégrés au Groupement, mais seulement pour la mission d'intégration de leurs données dans la restitution régionale.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le renouvellement du groupement de commande pour les opérations de contrôle de concession électricité et gaz, et autorise le Président à signer la nouvelle convention à intervenir.

#### 8. Gratification à un stagiaire.

Un élève-ingénieur à l'Ecole Polytechnique de Montpellier2 (4ième année) effectue un stage au SDE07 depuis le 10 juin dernier et jusqu'au 8 août prochain.

La loi du 22 juillet 2013 a rendu obligatoire le versement d'une gratification mensuelle aux stagiaires dès lors que la durée du stage est supérieure à 2 mois, le montant de la gratification étant fixé à 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale (environ 436€/mois).

En deçà de 2 mois, le versement de la gratification est laissé à l'appréciation de l'organe délibérant de la collectivité.

Compte tenu de l'activité assurée au sein du service Energie par l'intéressé, il vous est proposé de lui attribuer la gratification mensuelle en cause, calculée sur les bases précitées, tout en lui allouant pour la période ci-dessus une gratification supplémentaire de 500€.

Le Bureau syndical donne son accord sur cette gratification.

\* \* \* \*

Le Bureau Syndical passe ensuite à l'examen des questions diverses. Le point est fait par le président sur les affaires suivantes :

Jacques Genest présente et commente les différents tableaux de bord financier, ainsi que le programme travaux 2014, en électrification rurale

Le Président présente le tableau de bord concernant le suivi des travaux avec notamment :

1. Le nombre et le montant des demandes et des APS
2. Le nombre et le montant des ordres de services études
3. Le nombre et le montant des ordres de services travaux

Les sujets suivants sont également évoqués :

- L'appel à candidat parmi les délégués des communes au SDE07 qui ne sont pas titulaires au Comité Syndical et ce, pour les commissions « Eclairage Public » et « Energie »
- La réforme du FACE
- Mr Bulinge fait le compte rendu de la réunion à la FNCCR sur la maîtrise de l'énergie
- Mr Sabatier rend également compte de sa participation à l'assemblée générale de RAEE ainsi que de sa rencontre avec le SIEA pour la compétence « Eclairage Public »
- Mrs VALLA et XAVIER feront une proposition aux membres du bureau pour l'organisation d'un événement dans le cadre des 50 ans du SDE07
- Mr MURE est chargé du dossier « Gestion des documents électroniques »

Le Bureau syndical prend ensuite connaissance de l'agenda des prochaines réunions.

- Bureau Syndical : le lundi 01 septembre à 14h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Le président

J. GENEST



### Remplacement Ballons Fluo 2014/6

COLLECTIVITES	TRAVAUX HT	SUBVENTION
ECLASSAN	10 112	5 056
GUILHERAND-GRANGES	1 770	885
GUILHERAND-GRANGES	2 778	1 389
ST DESIRAT	12 147	6 074
ST DIDIER sous AUBENAS	25 221	12 611
TOULAUD	14 650	7 325
<b>TOTAL</b>	<b>66 681</b>	<b>33 340</b>

**SUBVENTIONS - RESEAUX TELECOM - 2014/6 - taux : 0,25**

<b>COLLECTIVITES</b>	<b>TRAVAUX HT</b>	<b>SUBVENTION</b>
129 LAMASTRE	7 305	1 826
<b>TOTAL</b>	<b>7 305</b>	<b>1 826</b>

**SUBVENTIONS - RESEAUX TELECOM - 2014/6 - taux : 0,5**

<b>COLLECTIVITES</b>	<b>TRAVAUX HT</b>	<b>SUBVENTION</b>
284 ST PIERRE ST JEAN	1 491	746
335 VAUDEVANT	3 734	1 867
338 VERNOUX	4 701	2 351
<b>TOTAL</b>	<b>9 927</b>	<b>4 964</b>

**Eclairage public 2014/6**

<b>COLLECTIVITES</b>	<b>TRAVAUX HT</b>	<b>SUBVENTION</b>
BOGY	2 393	1 197
CHALENCON	1 474	737
CHATEAUNEUF DE VERNOUX	3 112	1 556
ETABLES	2 600	780
GUILHERAND-GRANGES	10 910	5 455
CdCommunes entre Loire et Allier - ISSARLES	3 352	1 676
LAMASTRE	7 029	1 406
PREAUX	1 065	533
SOYONS	7 209	3 605
ST ANDEOL DE VALS	7 560	3 780
ST PIERRE ST JEAN	2 503	1 252
ST ROMAIN D'AY	1 571	786
ST SAUVEUR DE MONTAGUT	1 444	722
TALENCIEUX	4 469	2 235
TOULAUD	24 212	11 490
TOURNON sur RHONE	66 600	25 320
TOURNON sur RHONE	118 183	16 680
<b>TOTAL</b>	<b>265 693</b>	<b>79 210</b>

**Equipements sportifs 2014/6**

<b>COLLECTIVITES</b>	<b>TRAVAUX HT</b>	<b>SUBVENTION</b>
BOULIEU LES ANNONAY	5 068	2 534
<b>TOTAL</b>	<b>5 068</b>	<b>2 534</b>

Maîtrise d'Ouvrage Temporaire

pour réalisation de travaux en mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'éclairage public et/ou le Génie Civil de télécommunication.

Dossier	Lot	Collectivité	
140022EP	10	VAGNAS	Éclairage Public
140023EP	5	GLUIRAS	Extension EP route de barjac
			Extension Eclairage Public La Grange

Maîtrise d'Ouvrage Temporaire

pour réalisation de travaux en mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'éclairage public et/ou le Génie Civil de télécommunication.

Dossier	Lot	Collectivité	
12/0362	4	CHAMPIS	Coordination ER / EP / FT
13/0093	2	SECHERAS	Ext BT Parcelles AL 89-297-299-301-76
13/0134	1	ST JACQUES D'ATTICIEUX	Ext BT Parcelle A 185 poste "MISERY"
14/0091	14	ST SAUVEUR DE CRUZIERES	Ext BT Parcelles 740-741 Les Pontins poste "VILLAGE"
14/0092	3	TOURNON sur RHONE	Ext BT Parcelle A 2326 poste Espalier
14/0109	3	ST BARTHELEMY LE PLAIN	Dissimulation Rue du DOUX >Tranche complémentaire
14/0113	10	ST ETIENNE DE LUGDARES	Diss. des réseaux poste "VILLAGE"
14/0123	2	CHEMINAS	Ext BT Poste MASMEJEAN Station relevage
14/0163	2	ECLASSAN	Ext BT Parcelles 919-921-923
14/0166	15	GRAS	Ext BT Parcelle E 1042 P "CROIX DES BLANCS"
			Extension BT/ Combe Chareil: alimentation parcelle F 1230